

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**  
**18 heures – Vichy Val d'Allier**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. ALBERT-CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA -  
J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER  
- I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE –  
M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND - J. P. BLANC - C. PAGLIA,  
Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

MM. J. S. LALOY - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - Vice-Présidents.

Mme A. CORNE et M. J. JOANNET, Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :** Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET, Vice-Présidente.



**POLE JURIDIQUE**

**N° 1 - BOUCLE DES ISLES – ACQUISITION DE PARCELLE - AP 133 - CONSORTS FROBERT**

Devant l'opportunité pour Vichy Val d'Allier de compléter sa réserve foncière en acceptant la proposition des Consorts Frobert de vendre leur terrain et après accord intervenu entre les propriétaires et Vichy Val d'Allier, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, a décidé d'acquérir auprès des Consorts FROBERT ou de leurs ayants-droit, la parcelle cadastrée AP 133 d'une superficie de 2 074 m<sup>2</sup>, située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 3 110 €, sachant que ce montant correspond au prix moyen pratiqué depuis quinze ans sur ce petit secteur de la zone à aménager et à protéger, soit 1,50€/m<sup>2</sup>.

Mandat est donné en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et tous documents relatifs à cette opération.

**N° 2 - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT-AMAND – ABREST - ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE ZK 335 AUPRES DE Mme RUBECK**

Vu la convention de partenariat et d'objectifs établie avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (C.E.N.), gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible réalisé par Vichy Val d'Allier sur le site de la côte Saint-Amand, situé sur les communes d'Abrest et du Vernet, consistant à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels tout en aménageant ces espaces pour être ouverts au public, et après accord intervenu avec la propriétaire pour l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZK 335, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 2 290 m<sup>2</sup> située à Abrest, auprès de Madame Nicole RUBECK ou de ses ayants-droit, au prix de 1 374 €, soit à un prix conforme à ceux auxquels Vichy Val d'Allier a déjà acquis les autres parcelles de ce site (entre 0,30€ et 0,60€/m<sup>2</sup>).

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

**POLE RESSOURCES**

**N° 3 - FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS – MANDATS SPECIAUX**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, a décidé :

- de donner mandat spécial à M. Michel AURAMBOUT dans le cadre des Assises de l'Energie, du 26 au 29 janvier à Bordeaux,
- de donner mandat spécial à Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET et M. Patrick MONTAGNER dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Mobilité, le 30 janvier 2015 à Paris.

Le Président  
Claude MALHURET

